CONSENTEMENT À LA TÉLÉCONSULTATION



Les téléconsultations en chiropratique permettent d'évaluer votre situation, de fournir des recommandations, de prescrire des radiographies au besoin et de vous enseigner les exercices qui aideront à vous rétablir. Elles permettent également d'évaluer votre progression et de vérifier la bonne exécution de vos exercices. Elles ont pour avantage de vous éviter un déplacement à la clinique.

Mo	/ens	techno	alogic	THES	util	isés
1110	7 CIIJ	CCCIIII	JIUSIL	4 463	utii	1363

Selon les besoins, les téléconsultations peuvent être faites au téléphone ou par le biais d'une application de vidéoconférence telle que

Risques

Comme pour plusieurs moyens de communication technologiques, un bris de confidentialité lors de l'échange virtuel pourrait survenir sans que le professionnel ou son patient en ait conscience. Il en est de même lors d'échange de documents par courriel.

Limites

Bien qu'il soit possible de réaliser à distance plusieurs tests, certaines limites existent également, notamment en ce qui a trait à la palpation, aux tests de force musculaire ainsi qu'avec certains tests neurologiques et orthopédiques. Dans le même ordre d'idée, toute thérapie manuelle dont vous auriez pu bénéficier lors d'une consultation en clinique ne pourrait évidemment pas être prodiguée.

Enregistrement d'une téléconsultation

L'enregistrement d'une téléconsultation ou d'un extrait d'une téléconsultation est permis à condition que votre chiropraticien ainsi que vous-même y consentiez et que vous soyez la seule personne qui visionnera l'enregistrement. D'autres personnes peuvent visionner l'enregistrement que si votre chiropraticien et vous-même y consentez.

Procédure à suivre en cas de panne ou de défaillance des outils technologiques utilisés

En cas de panne ou de défaillance des outils technologiques utilisés, attendez que votre chiropraticien vous contacte par téléphone afin de rétablir la connexion ou de poursuivre la téléconsultation.

Procédure d'urgence

Vous devez fournir les coordonnées de deux personnes à contacter en cas d'urgence (voisin, conjoint, etc.). Si un incident venait à survenir lors de la téléconsultation, votre chiropraticien contactera ces personnes. Dans l'éventualité où elles ne pourraient pas venir à votre aide, les services d'urgence seront contactés.

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE							
Nom	Lien avec vous	No de téléphone	Autre no de téléphone				

Je déclare avoir lu et compris l'ensemble des dispositions en lien avec les téléconsultations pour donner un consentement libre et éclairé à l'utilisation de téléconsultations dans le cadre de mon suivi chiropratique.								
Nom du patient (en lettres moulées)	Signature du patient	Date de naissance du patient						
Nom du chiropraticien (en lettres moulées)	Signature du chiropraticien	Date						